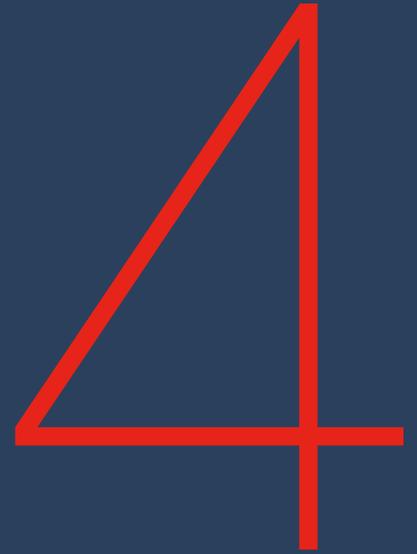




C'EST ÇA,
**L'EXPLOITATION
FERROVIAIRE À
HORAIRES FIXES**



REVUE DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2024





Le CN annonce ses résultats du quatrième trimestre et de fin d'exercice

Le chemin de fer prévoit livrer une croissance de 10 % à 15 % du BPA pour 2025

MONTREAL, le 30 janvier 2025 — Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice terminés le 31 décembre 2024.

« Grâce à notre équipe et à la force de notre modèle d'exploitation, nous avons pu nous remettre rapidement de plusieurs perturbations qui ont secoué nos chaînes d'approvisionnement en 2024. Nous bénéficions d'une bonne dynamique, en ce début 2025, et sommes bien positionnés pour stimuler notre croissance grâce à nos clients et l'effet de levier opérationnel dans l'ensemble de notre système. »

— Tracy Robinson, présidente-directrice générale, CN

Points saillants des données financières

Comparaison du quatrième trimestre de 2024 et du quatrième trimestre de 2023

- Tonnes-milles commerciales (TMC) de 59 305 (millions), soit une baisse de 3 %.
- Produits d'exploitation de 4 358 M\$ CA, soit une baisse de 113 M\$ CA ou 3 %.
- Bénéfice d'exploitation de 1 628 M\$ CA, soit une baisse de 190 M\$ CA ou 10 %.
- Ratio d'exploitation, qui est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, de 62,6 %, soit une hausse de 3,3 points.
- Bénéfice par action (BPA) dilué de 1,82 \$ CA, soit une baisse de 45 % ou une baisse de 10 % sur une base rajustée.¹⁾

Comparaison de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023

- TMC de 235 538 (millions), soit une hausse de 1 %.
- Produits d'exploitation de 17 046 M\$ CA, soit une hausse de 218 M\$ CA ou 1 %.
- Bénéfice d'exploitation de 6 247 M\$ CA, soit une baisse de 350 M\$ CA ou 5 %.
- Ratio d'exploitation de 63,4 %, soit une hausse de 2,6 points, et ratio d'exploitation rajusté de 62,9 %, soit une hausse de 2,1 points.¹⁾
- Bénéfice par action (BPA) dilué de 7,01 \$ CA, soit une baisse de 18 %, et BPA dilué rajusté de 7,10 \$ CA, soit une baisse de 2 %.¹⁾
- Rendement du capital investi (RCI) de 12,9 %, soit une baisse de 3,9 points, et RCI rajusté de 13,1 %, soit une baisse de 1,4 point.¹⁾

Directives pour 2025 et perspectives financières à long terme¹⁾²⁾

En 2025, le CN prévoit livrer une croissance de 10 % à 15 % du BPA dilué rajusté et envisage investir environ 3,4 G\$ CA dans son programme d'immobilisations, net des sommes remboursées par les clients.

Pour la période 2024-2026, le CN continue de viser un BPA dilué rajusté à un taux de croissance annuel composé se situant dans le haut d'une fourchette à un chiffre.

Rendement des actionnaires

Le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une hausse de 5 % du dividende trimestriel en espèces du CN pour 2025, en vigueur à compter du premier trimestre de 2025. Cette hausse de notre dividende pour la 29^e année consécutive démontre notre confiance à l'égard de la santé financière à long terme de la Compagnie. De plus, le Conseil d'administration de la Compagnie a également approuvé une nouvelle offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités qui permet au CN d'acheter, pour annulation, jusqu'à concurrence de 20 millions d'actions ordinaires sur une période de 12 mois débutant le 4 février 2025 et se terminant au plus tard le 3 février 2026. Le CN continue de poursuivre l'atteinte de son objectif d'un ratio dette/BAIIA rajusté de 2,5x.^{1) 2)}

DÉTAILS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Les membres de la haute direction du CN passeront en revue les résultats et discuteront des perspectives du chemin de fer au cours d'une conférence téléphonique qui aura lieu le 30 janvier à 16 h 30, heure de l'Est. Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN, animera la conférence téléphonique. Les personnes qui désirent y participer par téléphone doivent composer le 1 800 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le 1 647 932-3411 (International) en utilisant le mot de passe 1405609. Les participants devront composer le numéro indiqué 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR dans le présent communiqué, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières relatives au BPA dilué rajusté pour l'ensemble de l'exercice et à long terme et l'objectif du ratio dette/BAlIA rajusté²⁾ du CN excluent certains rajustements qui devraient être comparables aux rajustements apportés au cours d'exercices antérieurs. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces rajustements sur son BPA dilué rajusté et ratio dette/BAlIA rajusté, car ces éléments, qui pourraient être importants, sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement dans ses perspectives financières relatives au BPA dilué rajusté ou son objectif de ratio dette/BAlIA rajusté.

2) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Principales hypothèses de 2025

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2025. La Compagnie prévoit une croissance de la production industrielle nord-américaine d'environ 1 % en 2025. Pour la campagne agricole 2024-2025, la récolte céréalière au Canada correspondait à sa moyenne quinquennale, tandis que celle aux États-Unis a été supérieure à la moyenne quinquennale du pays. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2025-2026 au Canada et aux États-Unis correspondront à leur moyenne quinquennale respective. Le CN prévoit une croissance des TMC se situant dans la moitié inférieure d'une fourchette de croissance à un chiffre. Le CN présume aussi que la valeur du dollar canadien en devise américaine fluctuera autour de 0,70 \$ en 2025 et que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) se situera approximativement entre 70 \$ US et 80 \$ US le baril en 2025.

Principales hypothèses de 2024-2026

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives triennales. Le CN prévoit que le TCAC de la production industrielle nord-américaine augmentera d'environ un pour cent pour la période entre 2024 et 2026. Le CN présume que les prix continueront d'être supérieurs à l'inflation ferroviaire. Le CN présume également que la valeur du dollar canadien en devise américaine fluctuera autour de 0,70 \$ et que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) se situera approximativement entre 70 \$ US et 80 \$ US le baril pendant cette période.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de tarifs douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; et le transport de matières dangereuses; différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites et aux autres types de réclamations et de litiges; et les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; les risques réputationnels; la concentration des fournisseurs; les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite et la volatilité; et les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque concernant le CN dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

COMMUNIQUÉ

La réalisation des objectifs du CN en matière de climat est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans le Rapport de gestion. Bien que la Compagnie estime actuellement que ses objectifs sont raisonnablement réalisables, il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ces objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ces objectifs répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux exigences légales applicables.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. Les informations diffusées sur notre site Web ou accessibles par son intermédiaire ne sont pas intégrées par renvoi au présent communiqué de presse.

Ce communiqué est accessible sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/resultats-financiers, sur le site SEDAR+ à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis par EDGAR à www.sec.gov.

À propos du CN

Le CN propulse l'économie en acheminant annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord pour ses clients. Grâce à son réseau ferroviaire de près de 20 000 milles et à ses services de transport connexes, le CN relie les côtes est et ouest du Canada au *Midwest* des États-Unis et au golfe du Mexique, contribuant au commerce durable et à la prospérité des collectivités qu'il dessert depuis 1919.

- 30 -

Sources :

Médias

Ashley Michnowski
Directrice principale
Relations avec les médias
438 596-4329
media@cn.ca

Communauté d'investissement

Stacy Alderson
Vice-présidente adjointe
Relations avec les investisseurs
514 399-0052
investor.relations@cn.ca

QUELQUES STATISTIQUES FERROVIAIRES – NON AUDITÉES

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Mesures financières				
Indicateurs de performance financière clés ¹⁾				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	4 358	4 471	17 046	16 828
Produits marchandises (en millions de dollars)	4 183	4 303	16 395	16 236
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)	1 628	1 818	6 247	6 597
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3)}	1 628	1 818	6 325	6 597
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 146	2 130	4 448	5 625
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3)}	1 146	1 305	4 506	4 800
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,82	3,29	7,01	8,53
Bénéfice dilué par action rajusté (en dollars) ^{2) 3)}	1,82	2,02	7,10	7,28
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ^{2) 4)}	1 032	1 613	3 092	3 887
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	944	947	3 549	3 217
Rachats d'actions (en millions de dollars)	153	1 113	2 651	4 551
Dividendes par action (en dollars)	0,8450	0,7900	3,3800	3,1600
Ratio financier				
Ratio d'exploitation (%) ⁵⁾	62,6	59,3	63,4	60,8
Ratio d'exploitation rajusté (%) ^{2) 3)}	62,6	59,3	62,9	60,8
Mesures d'exploitation ⁶⁾				
Statistiques d'exploitation				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	113 660	118 687	457 694	452 043
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	59 305	61 136	235 538	232 614
Wagons complets (en milliers)	1 324	1 388	5 390	5 436
Milles de parcours (Canada et États-Unis, à la fin de l'année)	18 800	18 800	18 800	18 800
Effectif (à la fin de la période)	24 671	24 987	24 671	24 987
Effectif (moyenne de la période)	24 862	25 102	25 304	24 920
Mesures d'exploitation clés				
Produits marchandises par TMC (en cents)	7,05	7,04	6,96	6,98
Produits marchandises par wagon complet (en dollars)	3 159	3 100	3 042	2 987
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 572	4 728	18 088	18 140
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	2,40	2,24	2,36	2,26
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,78	0,69	0,75	0,70
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	100,1	103,7	401,1	395,2
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	4,15	4,76	4,41	4,62
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB)	0,881	0,874	0,876	0,874
Poids des trains (en tonnes)	9 034	9 299	9 087	9 186
Longueur des trains (en pieds)	7 670	7 951	7 831	7 891
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	210	215	209	213
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures)	7,1	6,9	7,0	7,0
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure)	19,2	19,6	18,9	19,8
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	186	193	186	191
Indicateurs de sécurité ⁷⁾				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	1,12	0,83	1,06	0,98
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,75	1,62	1,66	1,80

1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars canadiens et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

2) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

4) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

5) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

6) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions des tonnes-milles brutes, des tonnes-milles commerciales, des produits marchandises par TMC, du rendement du carburant, du poids des trains, de la longueur des trains, de la vitesse des wagons, du temps de séjour et de la vitesse moyenne des trains directs sur le réseau figurent dans le Rapport de gestion de la Compagnie. Les définitions des autres indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse www.cn.ca/glossaire.

7) Selon les critères de divulgation de la *Federal Railroad Administration (FRA)*.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – NON AUDITÉS

	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour l'exercice terminé le 31 décembre			
	2024	2023	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante ¹⁾ fav. (défav.)	2024	2023	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante ¹⁾ fav. (défav.)
Produits d'exploitation (en millions de dollars) ²⁾								
Produits pétroliers et chimiques	868	861	1 %	(1 %)	3 414	3 195	7 %	6 %
Métaux et minéraux	488	507	(4 %)	(6 %)	2 048	2 048	– %	(1 %)
Produits forestiers	469	486	(3 %)	(5 %)	1 931	1 943	(1 %)	(2 %)
Charbon	238	249	(4 %)	(5 %)	929	1 017	(9 %)	(9 %)
Produits céréaliers et engrais	1 038	994	4 %	3 %	3 422	3 265	5 %	4 %
Intermodal	876	948	(8 %)	(8 %)	3 757	3 823	(2 %)	(2 %)
Véhicules automobiles	206	258	(20 %)	(21 %)	894	945	(5 %)	(6 %)
Total – Produits marchandises	4 183	4 303	(3 %)	(4 %)	16 395	16 236	1 %	– %
Autres produits d'exploitation	175	168	4 %	2 %	651	592	10 %	9 %
Total – Produits d'exploitation	4 358	4 471	(3 %)	(4 %)	17 046	16 828	1 %	1 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions) ³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	11 767	11 931	(1 %)	(1 %)	46 530	43 846	6 %	6 %
Métaux et minéraux	6 646	6 986	(5 %)	(5 %)	28 829	28 444	1 %	1 %
Produits forestiers	5 268	5 612	(6 %)	(6 %)	22 111	23 141	(4 %)	(4 %)
Charbon	5 326	5 448	(2 %)	(2 %)	20 165	22 682	(11 %)	(11 %)
Produits céréaliers et engrais	17 904	18 341	(2 %)	(2 %)	64 594	63 479	2 %	2 %
Intermodal	11 652	11 968	(3 %)	(3 %)	50 190	47 886	5 %	5 %
Véhicules automobiles	742	850	(13 %)	(13 %)	3 119	3 136	(1 %)	(1 %)
Total – TMC	59 305	61 136	(3 %)	(3 %)	235 538	232 614	1 %	1 %
Produits marchandises/TMC (en cents) ^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	7,38	7,22	2 %	1 %	7,34	7,29	1 %	– %
Métaux et minéraux	7,34	7,26	1 %	(1 %)	7,10	7,20	(1 %)	(3 %)
Produits forestiers	8,90	8,66	3 %	1 %	8,73	8,40	4 %	3 %
Charbon	4,47	4,57	(2 %)	(3 %)	4,61	4,48	3 %	2 %
Produits céréaliers et engrais	5,80	5,42	7 %	6 %	5,30	5,14	3 %	2 %
Intermodal	7,52	7,92	(5 %)	(6 %)	7,49	7,98	(6 %)	(7 %)
Véhicules automobiles	27,76	30,35	(9 %)	(10 %)	28,66	30,13	(5 %)	(6 %)
Total – Produits marchandises/TMC	7,05	7,04	– %	(1 %)	6,96	6,98	– %	(1 %)
Wagons complets (en milliers) ³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	163	166	(2 %)	(2 %)	648	634	2 %	2 %
Métaux et minéraux	244	253	(4 %)	(4 %)	974	1 002	(3 %)	(3 %)
Produits forestiers	71	75	(5 %)	(5 %)	299	309	(3 %)	(3 %)
Charbon	113	125	(10 %)	(10 %)	456	511	(11 %)	(11 %)
Produits céréaliers et engrais	194	187	4 %	4 %	690	670	3 %	3 %
Intermodal	490	522	(6 %)	(6 %)	2 115	2 078	2 %	2 %
Véhicules automobiles	49	60	(18 %)	(18 %)	208	232	(10 %)	(10 %)
Total – Wagons complets	1 324	1 388	(5 %)	(5 %)	5 390	5 436	(1 %)	(1 %)
Produits marchandises/wagon complet (en dollars) ^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	5 325	5 187	3 %	1 %	5 269	5 039	5 %	4 %
Métaux et minéraux	2 000	2 004	– %	(2 %)	2 103	2 044	3 %	2 %
Produits forestiers	6 606	6 480	2 %	– %	6 458	6 288	3 %	2 %
Charbon	2 106	1 992	6 %	5 %	2 037	1 990	2 %	2 %
Produits céréaliers et engrais	5 351	5 316	1 %	– %	4 959	4 873	2 %	1 %
Intermodal	1 788	1 816	(2 %)	(2 %)	1 776	1 840	(3 %)	(4 %)
Véhicules automobiles	4 204	4 300	(2 %)	(4 %)	4 298	4 073	6 %	5 %
Total – Produits marchandises/wagon complet	3 159	3 100	2 %	1 %	3 042	2 987	2 %	1 %

1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Devise constante* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars canadiens.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars canadiens.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles, le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, le rendement du capital investi (RCI) et le RCI rajusté. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action dilué rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2024, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 146 M\$, ou 1,82 \$ par action après dilution, et à 4 506 M\$, ou 7,10 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2024 excluent une perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$, ou 58 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la *Note 4, Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2023, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 305 M\$, ou 2,02 \$ par action après dilution, et à 4 800 M\$, ou 7,28 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2023 excluent :

- un gain de 129 M\$, ou 112 M\$ après impôts (0,17 \$ par action après dilution), sur la cession d'immobilisations dans la subdivision de Bala située à Markham et à Richmond Hill, en Ontario (Canada), comptabilisé au quatrième trimestre au poste Autres produits dans les États consolidés des résultats; et
- un recouvrement net d'impôt différé sur les bénéfices de 713 M\$ (1,10 \$ par action après dilution pour le trimestre et 1,08 \$ par action après dilution pour l'exercice) comptabilisé au quatrième trimestre et résultant de déclarations d'impôts conformes à une décision reçue par la Compagnie dans une juridiction étrangère non américaine concernant des années d'imposition antérieures.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net	1 146 \$	2 130 \$	4 448 \$	5 625 \$
Rajustements :				
Rajustements des charges d'exploitation :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	78	–
Rajustements aux charges hors exploitation :				
Gain sur cession d'immobilisations	–	(129)	–	(129)
Rajustements d'impôts :				
Incidence fiscale des rajustements ¹⁾	–	17	(20)	17
Écart d'acquisition déductible d'impôt et incidence connexe ²⁾	–	(713)	–	(713)
Total des rajustements	–	(825)	58	(825)
Bénéfice net rajusté	1 146 \$	1 305 \$	4 506 \$	4 800 \$
Bénéfice dilué par action	1,82 \$	3,29 \$	7,01 \$	8,53 \$
Incidence des rajustements, par action	–	(1,27)	0,09	(1,25)
Bénéfice dilué par action rajusté	1,82 \$	2,02 \$	7,10 \$	7,28 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

2) Se rapporte à l'incidence de la comptabilisation d'un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 767 M\$ partiellement neutralisé par une charge d'impôts sur les bénéfices de 54 M\$ liée à la renonciation des déductions fiscales pour les années d'imposition 2021 et 2022.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice d'exploitation	1 628 \$	1 818 \$	6 247 \$	6 597 \$
Rajustements :				
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	78	–
Total du rajustement	–	–	78	–
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 628 \$	1 818 \$	6 325 \$	6 597 \$
Charges d'exploitation	2 730 \$	2 653 \$	10 799 \$	10 231 \$
Total du rajustement	–	–	(78)	–
Charges d'exploitation rajustées	2 730 \$	2 653 \$	10 721 \$	10 231 \$
Ratio d'exploitation	62,6 %	59,3 %	63,4 %	60,8 %
Incidence des rajustements	– %	– %	(0,5 %)	– %
Ratio d'exploitation rajusté	62,6 %	59,3 %	62,9 %	60,8 %

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars américains de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,399 \$ et à 1,370 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2024, et à 1,362 \$ et à 1,350 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2023. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2024 aurait été moins élevé de 4 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) et moins élevé de 21 M\$ (0,03 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et l'exercice terminés le 31 décembre 2024 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 31 décembre				Pour l'exercice terminé le 31 décembre			
	2024	Incidence de la devise constante	2023	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2024	Incidence de la devise constante	2023	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	868 \$	(12) \$	861 \$	(1 %)	3 414 \$	(28) \$	3 195 \$	6 %
Métaux et minéraux	488	(10)	507	(6 %)	2 048	(23)	2 048	(1 %)
Produits forestiers	469	(8)	486	(5 %)	1 931	(19)	1 943	(2 %)
Charbon	238	(1)	249	(5 %)	929	(4)	1 017	(9 %)
Produits céréaliers et engrais	1 038	(11)	994	3 %	3 422	(22)	3 265	4 %
Intermodal	876	(5)	948	(8 %)	3 757	(13)	3 823	(2 %)
Véhicules automobiles	206	(3)	258	(21 %)	894	(8)	945	(6 %)
Total – Produits marchandises	4 183	(50)	4 303	(4 %)	16 395	(117)	16 236	– %
Autres produits d'exploitation	175	(3)	168	2 %	651	(7)	592	9 %
Total – Produits d'exploitation	4 358	(53)	4 471	(4 %)	17 046	(124)	16 828	1 %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	883	(9)	818	(7 %)	3 422	(19)	3 150	(8 %)
Services acquis et matières	598	(8)	556	(6 %)	2 313	(16)	2 254	(2 %)
Carburant	481	(10)	569	17 %	2 060	(24)	2 097	3 %
Amortissement	489	(6)	463	(4 %)	1 892	(12)	1 817	(3 %)
Location de matériel	98	(3)	97	2 %	392	(6)	359	(8 %)
Autres	181	(5)	150	(17 %)	642	(8)	554	(14 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	78	–	–	– %
Total – Charges d'exploitation	2 730	(41)	2 653	(1 %)	10 799	(85)	10 231	(5 %)
Bénéfice d'exploitation	1 628	(12)	1 818	(11 %)	6 247	(39)	6 597	(6 %)
Intérêts débiteurs	(231)	5	(199)	(14 %)	(891)	10	(722)	(22 %)
Autres éléments du produit net des prestations	113	–	119	(5 %)	454	–	479	(5 %)
Autres produits (pertes)	(2)	1	134	(101 %)	42	1	134	(68 %)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 508	(6)	1 872	(20 %)	5 852	(28)	6 488	(10 %)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	(362)	2	258	(240 %)	(1 404)	7	(863)	(62 %)
Bénéfice net	1 146 \$	(4) \$	2 130 \$	(46 %)	4 448 \$	(21) \$	5 625 \$	(21 %)
Bénéfice dilué par action	1,82 \$	(0,01) \$	3,29 \$	(45 %)	7,01 \$	(0,03) \$	8,53 \$	(18 %)

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 995 \$	2 413 \$	6 699 \$	6 965 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(963)	(1 190)	(3 607)	(3 468)
Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement	1 032	1 223	3 092	3 497
Rajustements :				
Acquisitions et regroupement d'entreprises ¹⁾	—	390	—	390
Total des rajustements	—	390	—	390
Flux de trésorerie disponibles	1 032 \$	1 613 \$	3 092 \$	3 887 \$

1) Se rapporte à l'acquisition des actions de l'Iowa Northern Railway Company pour un montant de 312 M\$ et au regroupement d'entreprises de Cape Breton & Central Nova Scotia Railway pour un montant de 78 M\$. Voir la Note 3, Acquisitions et regroupements d'entreprises, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôt sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement, au ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté, lesquels ont été utilisés pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2024	2023
Capitaux empruntés		20 894 \$	18 473 \$
Rajustements :			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an ¹⁾		477	415
Régimes de retraite en déficit ²⁾		350	362
Capitaux empruntés rajustés		21 721 \$	19 250 \$
Bénéfice net		4 448 \$	5 625 \$
Intérêts débiteurs		891	722
Charge d'impôts sur les bénéfices		1 404	863
Amortissement		1 892	1 817
Coût des contrats de location-exploitation ³⁾		153	149
Autres éléments du produit net des prestations		(454)	(479)
Autres pertes		(42)	(134)
Rajustement :			
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁴⁾		78	—
BAIIA rajusté		8 370 \$	8 563 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		2,60	2,25

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

4) Se rapporte à la perte de 78 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente, comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

RCI et RCI rajusté

Le RCI et le RCI rajusté sont des mesures utiles à la direction et aux investisseurs pour évaluer l'efficacité de la Compagnie dans l'utilisation des fonds de capital et permettent aux investisseurs d'évaluer les décisions prises par la direction en matière d'exploitation et d'investissement. La Compagnie calcule le RCI en divisant le rendement par le capital investi moyen, qui sont deux mesures non conformes aux PCGR. Le rendement correspond au bénéfice net plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif de la Compagnie. Le capital investi moyen correspond à la moyenne des soldes d'ouverture et de clôture sur les douze derniers mois de la somme de l'avoir total des actionnaires, de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions. La Compagnie calcule le RCI rajusté en divisant le rendement rajusté par le capital investi moyen, qui sont deux mesures non conformes aux PCGR. Le rendement rajusté correspond au bénéfice net rajusté plus les intérêts débiteurs après impôts, calculé au moyen du taux d'imposition effectif rajusté de la Compagnie. Le rendement, le capital investi moyen, le RCI, le rendement rajusté et le RCI rajusté ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice net rajusté au rendement et au rendement rajusté, respectivement, et présente le calcul du capital investi moyen, qui ont été utilisés pour calculer le RCI et le RCI rajusté :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	<i>Au 31 décembre et pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2024	2023
Bénéfice net		4 448 \$	5 625 \$
Intérêts débiteurs		891	722
Impôts sur les intérêts débiteurs ¹⁾		(214)	(177)
Rendement		5 125 \$	6 170 \$
Total – Avoir des actionnaires moyen		20 584 \$	20 751 \$
Dette à long terme moyenne		17 931	15 253
Tranche moyenne de la dette à long terme échéant à moins d'un an		1 753	1 699
Moins : Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions moyens		(663)	(879)
Capital investi moyen		39 605 \$	36 824 \$
RCI		12,9 %	16,8 %
Bénéfice net rajusté ²⁾		4 506 \$	4 800 \$
Intérêts débiteurs		891	722
Impôts rajustés sur les intérêts débiteurs ³⁾		(214)	(177)
Rendement rajusté		5 183 \$	5 345 \$
Capital investi moyen		39 605 \$	36 824 \$
RCI rajusté		13,1 %	14,5 %

1) Le taux d'imposition effectif, défini comme la charge d'impôts sur les bénéfices sous forme de pourcentage du bénéfice avant impôts sur les bénéfices, utilisé pour calculer les impôts sur les intérêts débiteurs pour 2024 était de 24,0 %. En raison du taux d'imposition effectif nettement inférieur de 13,3 % déclaré par la Compagnie en 2023, les impôts sur les intérêts débiteurs pour 2023 ont été calculés au moyen d'un taux d'imposition effectif rajusté de 24,5 %.

2) Cette mesure non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

3) Le taux d'imposition effectif rajusté est une mesure de calcul non conforme aux PCGR définie comme la charge d'impôts sur les bénéfices, déduction faite des rajustements d'impôts, tel qu'il est indiqué à la section intitulée *Mesures de la performance rajustées*, sous forme de pourcentage du bénéfice avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des rajustements avant impôts, tel qu'il est indiqué à la section intitulée *Mesures de la performance rajustées*. Cette mesure n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable à une mesure semblable présentée par d'autres sociétés. Le taux d'imposition effectif rajusté pour 2024 utilisé pour calculer les impôts rajustés sur les intérêts débiteurs était de 24,0 % (2023 – 24,5 %).

Table des matières

États consolidés des résultats – non audités	13
États consolidés du bénéfice global – non audités	13
Bilans consolidés – non audités	14
États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités	15
États consolidés des flux de trésorerie – non audités	17
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS	
Note 1 – Mode de présentation	18
Note 2 – Recommandations comptables récentes	18
Note 3 – Acquisitions et regroupements d'entreprises	19
Note 4 – Actifs détenus en vue de la vente	20
Note 5 – Autres produits	20
Note 6 – Impôts sur les bénéfices	21
Note 7 – Événements subséquents	21

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS – NON AUDITÉS

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois		Pour l'exercice	
	terminés le 31 décembre	2023	terminé le 31 décembre	2023
Produits d'exploitation	4 358 \$	4 471 \$	17 046 \$	16 828 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	883	818	3 422	3 150
Services acquis et matières	598	556	2 313	2 254
Carburant	481	569	2 060	2 097
Amortissement	489	463	1 892	1 817
Location de matériel	98	97	392	359
Autres	181	150	642	554
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 4)	–	–	78	–
Total – Charges d'exploitation	2 730	2 653	10 799	10 231
Bénéfice d'exploitation	1 628	1 818	6 247	6 597
Intérêts débiteurs	(231)	(199)	(891)	(722)
Autres éléments du produit net des prestations	113	119	454	479
Autres produits (pertes) (Note 5)	(2)	134	42	134
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 508	1 872	5 852	6 488
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices (Note 6)	(362)	258	(1 404)	(863)
Bénéfice net	1 146 \$	2 130 \$	4 448 \$	5 625 \$
Bénéfice par action				
De base	1,82 \$	3,30 \$	7,02 \$	8,55 \$
Dilué	1,82 \$	3,29 \$	7,01 \$	8,53 \$
Nombre moyen pondéré d'actions				
En circulation	628,9	646,4	633,5	657,7
Dilué	629,5	647,6	634,5	659,1
Dividendes déclarés par action	0,8450 \$	0,7900 \$	3,3800 \$	3,1600 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU BÉNÉFICE GLOBAL – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	Pour les trois mois		Pour l'exercice	
	terminés le 31 décembre	2023	terminé le 31 décembre	2023
Bénéfice net	1 146 \$	2 130 \$	4 448 \$	5 625 \$
Autre bénéfice (perte) global(e)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	293	(103)	388	(101)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	986	(332)	1 025	(334)
Instruments dérivés	(1)	19	(20)	96
Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices	1 278	(416)	1 393	(339)
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	(160)	47	(134)	29
Autre bénéfice (perte) global(e)	1 118	(369)	1 259	(310)
Bénéfice global	2 264 \$	1 761 \$	5 707 \$	5 315 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

BILANS CONSOLIDÉS – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	<i>Au</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		389 \$	475 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions		12	449
Débiteurs		1 164	1 300
Matières et fournitures		720	699
Autres actifs à court terme		334	166
Total – Actif à court terme		2 619	3 089
Immobilisations			
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation		485	424
Actif relatif aux régimes de retraite		4 541	3 140
Actifs d'impôt différé (Note 6)		689	682
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres		773	714
Total – Actif		57 067 \$	52 666 \$
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres		2 810 \$	2 695 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an		1 166	2 340
Total – Passif à court terme		3 976	5 035
Passifs d'impôt différé			
Autres passifs et crédits différés		612	522
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		483	495
Dette à long terme		19 728	16 133
Passifs liés aux contrats de location-exploitation		343	298
Total – Passif		36 016	32 549
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires		3 474	3 512
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions		(129)	(144)
Surplus d'apport		372	373
Autre perte globale cumulée		(1 020)	(2 279)
Bénéfices non répartis		18 354	18 655
Total – Avoir des actionnaires		21 051	20 117
Total – Passif et avoir des actionnaires		57 067 \$	52 666 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 30 septembre 2024	628,8	1,0	3 477 \$	(128) \$	360 \$	(2 138) \$	17 887 \$	19 458 \$
Bénéfice net							1 146	1 146
Options d'achat d'actions levées	–		3		–			3
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,1	(0,1)		7	(7)		–	–
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					19		(1)	18
Rachat d'actions ordinaires	(1,0)		(6)				(147)	(153)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	–	–		(8)				(8)
Autre bénéfice global						1 118		1 118
Dividendes							(531)	(531)
Solde au 31 décembre 2024	627,9	0,9	3 474 \$	(129) \$	372 \$	(1 020) \$	18 354 \$	21 051 \$

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2023	642,7	1,1	3 512 \$	(144) \$	373 \$	(2 279) \$	18 655 \$	20 117 \$
Bénéfice net							4 448	4 448
Options d'achat d'actions levées	0,4		47		(6)			41
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,5	(0,5)		65	(80)		(42)	(57)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					85		(3)	82
Rachat d'actions ordinaires	(15,4)		(85)				(2 566)	(2 651)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,3)	0,3		(50)				(50)
Autre bénéfice global						1 259		1 259
Dividendes							(2 138)	(2 138)
Solde au 31 décembre 2024	627,9	0,9	3 474 \$	(129) \$	372 \$	(1 020) \$	18 354 \$	21 051 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – NON AUDITÉS

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 30 septembre 2023	649,8	1,1	3 533 \$	(143) \$	375 \$	(1 910) \$	18 116 \$	19 971 \$
Bénéfice net							2 130	2 130
Options d'achat d'actions levées	0,2		18		(2)			16
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,1	(0,1)		6	(12)		(7)	(13)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					12		(1)	11
Rachat d'actions ordinaires	(7,3)		(39)				(1 074)	(1 113)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(7)				(7)
Autre perte globale						(369)		(369)
Dividendes							(509)	(509)
Solde au 31 décembre 2023	642,7	1,1	3 512 \$	(144) \$	373 \$	(2 279) \$	18 655 \$	20 117 \$

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions		Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2022	671,0	1,4	3 613 \$	(170) \$	381 \$	(1 969) \$	19 529 \$	21 384 \$
Bénéfice net							5 625	5 625
Options d'achat d'actions levées	0,5		56		(7)			49
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,5	(0,5)		54	(77)		(32)	(55)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					76		(2)	74
Rachat d'actions ordinaires	(29,1)		(157)				(4 394)	(4 551)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,2)	0,2		(28)				(28)
Autre perte globale						(310)		(310)
Dividendes							(2 071)	(2 071)
Solde au 31 décembre 2023	642,7	1,1	3 512 \$	(144) \$	373 \$	(2 279) \$	18 655 \$	20 117 \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE – NON AUDITÉS

En millions	Pour les trois mois terminés le 31 décembre		Pour l'exercice terminé le 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	1 146 \$	2 130 \$	4 448 \$	5 625 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	489	463	1 892	1 817
Produit et capitalisation des régimes de retraite	(97)	(104)	(385)	(418)
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 5)	–	(129)	–	(129)
Impôts différés (Note 6)	18	(591)	325	(288)
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 4)	–	–	78	–
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	132	(18)	205	71
Matières et fournitures	17	44	(6)	(18)
Créditeurs et autres	181	342	(107)	(191)
Autres actifs à court terme	23	70	–	85
Autres activités d'exploitation, nettes	86	206	249	411
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 995	2 413	6 699	6 965
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(944)	(934)	(3 549)	(3 187)
Acquisitions et regroupements d'entreprises (Note 3)	–	(390)	–	(390)
Produits découlant de la cession d'immobilisations (Note 5)	–	129	–	129
Autres activités d'investissement, nettes	(19)	5	(58)	(20)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(963)	(1 190)	(3 607)	(3 468)
Activités de financement				
Émission de dette	366	824	3 483	2 554
Remboursement de dette	(510)	(12)	(1 038)	(250)
Variation nette du papier commercial	(625)	(404)	(1 381)	908
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	122	17	120	38
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	3	16	41	49
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	(13)	(52)	(51)
Rachat d'actions ordinaires	(150)	(1 152)	(2 600)	(4 551)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–	(5)	(4)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(8)	(7)	(50)	(28)
Dividendes versés	(531)	(509)	(2 138)	(2 071)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(1 333)	(1 240)	(3 620)	(3 406)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	4	(1)	5	(1)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(297)	(18)	(523)	90
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	698	942	924	834
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	401 \$	924 \$	401 \$	924 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	389 \$	475 \$	389 \$	475 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	12	449	12	449
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	401 \$	924 \$	401 \$	924 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés	(210) \$	(154) \$	(926) \$	(776) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(288) \$	(210) \$	(1 221) \$	(1 197) \$

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints (« États financiers consolidés intermédiaires »), exprimés en dollars canadiens, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2023 du CN, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

2 – Recommandations comptables récentes

La mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), a été adoptée par la Compagnie :

ASU 2023-07 Segments reporting (Topic 280): Improvements to reportable segment disclosures

La norme ASU a pour objectif d'améliorer la divulgation des renseignements financiers sur les secteurs à présenter d'une entité publique et répondra aux demandes des investisseurs qui souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires et plus détaillés sur les charges de ces secteurs. Dans le cadre des principales modifications de la norme ASU, les entités publiques, y compris celles qui n'ont qu'un secteur à présenter, sont tenues de divulguer, sur une base annuelle et intermédiaire, les charges sectorielles significatives fournies au principal décideur opérationnel, d'indiquer le titre et la fonction de cette personne et de préciser comment l'information sur les charges sectorielles est utilisée dans le processus de prise de décision. La Compagnie gère ses activités au Canada et aux États-Unis à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau et la présidente-directrice générale est désignée comme étant le principal décideur opérationnel. La Compagnie a déterminé que le bénéfice net et le bénéfice par action dilué étaient ses mesures des bénéfices examinées par le principal décideur opérationnel et a indiqué comment cette personne utilise ces mesures pour évaluer la performance sectorielle et affecter les ressources. Par ailleurs, il a été déterminé que les charges sectorielles significatives fournies au principal décideur opérationnel sont les charges détaillées dans les États consolidés des résultats. La norme ASU exige que les entités n'ayant qu'un secteur à présenter appliquent toutes les exigences de divulgation énoncées dans le *Topic 280*.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2023. La Compagnie inclura l'information à fournir pertinente dans les États financiers consolidés annuels de 2024 et dans les États financiers intermédiaires de 2025.

Les récentes mises à jour ASU ci-dessous, qui ont été publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), sont entrées en vigueur après le 31 décembre 2023 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

ASU 2024-03 Disaggregation of Income Statement Expenses (Subtopic 220-40)

Cette norme ASU a pour but de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les charges d'une entité et d'améliorer leur capacité à évaluer la performance, à prévoir les charges et à évaluer le potentiel de flux de trésorerie futurs de l'entité. La norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur les charges de l'état des résultats et exige que les entités commerciales du secteur public subdivisent et présentent, sous forme de tableau dans les notes aux états financiers, les catégories spécifiques de charges contenues dans certains postes de charges de l'état des résultats; qu'elles intègrent certains montants qui devaient déjà être présentés en vertu des PCGR actuels dans les nouvelles exigences de subdivision; et qu'elles fournissent des descriptions qualitatives des montants restants qui n'ont pas été subdivisés de façon distincte. En outre, la norme ASU exige que les entités commerciales du secteur public indiquent le montant total des coûts de vente et, pour les périodes de déclaration annuelles, la définition de ces coûts de vente selon l'entité. Cette norme ne modifie ni ne supprime les exigences actuelles en matière d'information à fournir sur les postes de charges des États consolidés des résultats.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

Les modifications de cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2026 et aux périodes de déclaration intermédiaires commençant après le 15 décembre 2027. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être appliquées soit de façon prospective aux États financiers consolidés publiés pour les périodes de déclaration ultérieures à la date d'entrée en vigueur, soit de façon rétrospective à une ou à toutes les périodes antérieures présentées dans les États financiers consolidés.

ASU 2023-09 *Income Taxes (Topic 740): Improvements to income tax disclosures*

Cette norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur l'impôt sur le revenu en modifiant ou en éliminant certaines obligations de divulgation existantes, et en établissant de nouvelles. Les modifications répondent aux demandes des investisseurs qui souhaitent plus de transparence sur l'impôt sur le revenu, y compris les renseignements relatifs au territoire, en mettant en place des catégories cohérentes et une meilleure ventilation de l'information. Les deux principales modifications de la norme ASU portent sur le rapprochement des taux d'impôt et la divulgation de l'information annuelle sur l'impôt sur le revenu versé.

Les postes de rapprochement présentés dans le rapprochement des taux d'impôt seront exprimés en montants et en pourcentages, et seront ventilés dans des catégories spécifiques, certains postes étant également ventilés par nature et/ou par territoire, sur la base d'un seuil de 5 % des impôts fédéraux domestiques. L'impôt sur le revenu payé sera ventilé entre les instances fiscales fédérales, provinciales/territoriales et étrangères, en utilisant un seuil de 5 % du total de l'impôt sur le revenu payé net des remboursements reçus.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2024.

L'adoption de la norme ASU aura une incidence sur l'information à fournir dans les États financiers consolidés de la Compagnie. Les modifications requises en matière de divulgation de l'information seront intégrées dans les États financiers consolidés annuels de la Compagnie au moment de l'adoption de la norme ASU. Étant donné que la Compagnie n'adoptera pas la norme ASU de manière anticipée, les modifications requises en matière de divulgation seront intégrées dans les États financiers consolidés annuels de 2025. La Compagnie évalue actuellement si ces modifications doivent être appliquées de manière prospective ou rétrospective.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 31 décembre 2024 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

3 – Acquisitions et regroupements d'entreprises

Iowa Northern Railway Company

Le 6 décembre 2023, la Compagnie a acquis les actions de l'*Iowa Northern Railway Company* (IANR), un chemin de fer d'intérêt local de classe III qui détient en propriété et loue environ 175 milles de parcours dans le nord-est de l'Iowa qui sont reliés au réseau ferroviaire américain du CN. Le CN a versé 230 M\$ US (312 M\$), y compris les coûts de transaction à ce jour. L'IANR transporte de nombreux produits vers les marchés agricoles et industriels du nord du *Midwest*, notamment des biocarburants et des céréales. Cette opération représente une excellente occasion de soutenir la croissance des entreprises locales en créant un service à transporteur unique vers des destinations nord-américaines, tout en préservant l'accès aux options des transporteurs existants.

Les actions de l'IANR ont été déposées dans une fiducie ayant droit de vote indépendante pendant que le *Surface Transportation Board* (STB) des États-Unis examine la demande de la Compagnie de prendre le contrôle de l'IANR. Pendant ce temps, les activités de l'IANR ont continué d'être gérées par sa direction actuelle et la Compagnie ne pouvait pas exercer de contrôle quotidien. Par conséquent, la Compagnie a comptabilisé son investissement dans l'IANR à son coût d'acquisition selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Le 14 janvier 2025, le STB a rendu une décision définitive approuvant la demande du CN visant à prendre le contrôle de l'IANR, sous réserve de certaines conditions, avec une date d'entrée en vigueur 30 jours plus tard. Le CN prendra le contrôle de l'IANR au cours du premier trimestre de 2025 et comptabilisera l'acquisition comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

À la date d'acquisition du 6 décembre 2023, immédiatement avant l'acquisition de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, il y avait une différence de 236 M\$ entre la contrepartie payée pour acquérir l'IANR et la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de l'IANR. La différence relative aux immobilisations amortissables est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs liés. Le reste de la différence, qui se rapporte aux terrains, s'il y a lieu, et à l'écart d'acquisition sur valeur de consolidation, ne sera pas amorti et sera comptabilisé au coût, sous réserve d'une évaluation de la dépréciation. La juste valeur des actifs nets sous-jacents de l'IANR est maintenant définitive et les différences qui en résultent par rapport à ce qui a été estimé sont négligeables.

La Compagnie n'a pas fourni d'informations financières résumées pour l'IANR, selon la méthode du coût historique, au 31 décembre 2024 et 2023, pour la période du 6 décembre 2023 au 31 décembre 2023, et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, puisque ces informations n'étaient pas significatives.

Cape Breton & Central Nova Scotia Railway

Le 1^{er} novembre 2023, la Compagnie a acquis de *Genesee & Wyoming Inc.* une participation dans le *Cape Breton & Central Nova Scotia Railway* (CBNS), un chemin de fer d'intérêt local de classe III qui détient en propriété environ 150 milles de parcours. Le CN a versé 78 M\$ en espèces, nettes des espèces acquises et incluant les ajustements du fonds de roulement. L'acquisition a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises. Par conséquent, les Bilans consolidés de la Compagnie incluaient les actifs nets du CBNS au 1^{er} novembre 2023, qui étaient composés de 101 M\$ d'immobilisations à leur juste valeur, principalement des actifs de voies et de chemin de roulement, partiellement contrebalancés par 18 M\$ de passifs d'impôts reportés. Le reste de l'actif net était composé d'actifs et de passifs à court terme qui sont chacun négligeables, et il n'y avait pas d'actifs incorporels identifiables. Aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé. La répartition du prix d'achat établie par la Compagnie est maintenant définitive et la différence par rapport au prix de vente estimé est négligeable. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative aux périodes antérieures, car cette information n'était pas significative.

4 – Actifs détenus en vue de la vente

Le 8 mai 2024, le CN a conclu une entente visant à transférer la propriété, ainsi que les risques et obligations connexes, d'un pont routier, ferroviaire et piétonnier connu sous le nom du pont de Québec, situé au Québec (Canada) au gouvernement du Canada pour un montant symbolique. À ce moment-là, le CN respectait les critères de classification des actifs de voie et de chemin de roulement en tant qu'actifs détenus en vue de la vente, et a donc comptabilisé une perte de 78 M\$ (58 M\$ après impôts) afin de rajuster la valeur comptable au prix de vente symbolique. Le 12 novembre 2024, la transaction a été finalisée et la différence entre la valeur comptable et la valeur estimée était négligeable. Le CN a également reconnu un actif au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation et un passif connexe de 124 M\$ pour les droits d'occupation et d'exploitation nécessaires sur la partie du pont où se trouve l'infrastructure ferroviaire et paiera les frais d'occupation pendant une durée qui comprend également une période non résiliable.

5 – Autres produits

Cession d'immobilisations en 2023

Le 13 décembre 2023, la Compagnie a conclu la vente d'une parcelle de terrain dans la subdivision de Bala, située à Markham et à Richmond Hill, en Ontario, au Canada, pour un produit en espèces de 129 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 129 M\$ (112 M\$ après impôts) étant donné que la valeur comptable du terrain était nominale.

6 – Impôts sur les bénéfices

Au quatrième trimestre de 2023, la Compagnie a reçu une décision des autorités fiscales d'une juridiction étrangère non américaine concernant des années d'imposition antérieures. Conformément à cette décision, et depuis le 1er janvier 2021, la Compagnie a renoncé à des déductions fiscales favorables de nature permanente sur certains produits générés par des ententes intersociétés. En raison de cette décision, la Compagnie a généré un écart d'acquisition déductible d'impôt dont la valeur approximative correspond aux déductions fiscales auxquelles il a été renoncé, qui peut être amorti sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans.

En conséquence, en 2023, la Compagnie a inscrit un recouvrement net d'impôt différé sur les bénéfices de 682 M\$, composé d'un recouvrement d'impôt différé sur les bénéfices de 767 M\$ lié à l'écart d'acquisition déductible d'impôt initialement généré au 1er janvier 2021. Ce recouvrement est partiellement contrebalancé par une charge d'impôts sur les bénéfices de 85 M\$ liée à la renonciation aux déductions fiscales (31 M\$ pour 2023 et 54 M\$ pour les années antérieures), qui a été initialement comptabilisée dans les impôts exigibles, puis reclassée dans les impôts différés à la suite de l'amortissement de l'écart d'acquisition déductible d'impôt de ces années.

7 – Événement subséquent

Offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités

Le 30 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 20,0 millions d'actions ordinaires entre le 4 février 2025 et le 3 février 2026.